

# L'école primaire au XIX<sup>e</sup> siècle (Episode II)

Dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, le Grand Montrouge est sur le point de s'endormir paisiblement alors que le petit Montrouge connaît un développement des plus rapides. Mais les documents sur la commune à l'époque napoléonienne nous font toujours défaut. Nous devons arriver aux deux Restaurations pour traiter du sujet.

On sait que le choix des instituteurs fut d'abord dévolu aux municipalités par une loi de 1802 – 11 Floréal X – et la direction des écoles aux sous-préfets. Après le concordat, des congrégations enseignantes - féminines pour la plupart - reprurent le pas sur le laïc. L'enseignement primaire passa donc entre les mains de l'Église en 1808, puis précisément grâce aux ordonnances de 1824. Il faut attendre l'époque de *Guizot* pour que passent les lois suivant lesquelles toute commune de plus de 500 habitants doit avoir son école. Les écoles « normales » formeront les instituteurs, délivrant le brevet des capacités dont il sera question plus loin (et encore aujourd'hui semble-t-il !) qui sera exigé non seulement des enseignants laïcs mais aussi des religieux. Nous ne sommes pas encore en 1833, Jean-François Dubreuil de Mazières est encore Maire de Montrouge et, en ce qui concerne l'école, nous sommes en période... de vide constitutionnel.

A vrai dire, l'étude du système scolaire primaire fait apparaître un singulier désordre. On ne sait ce qu'est devenu Louis Beaurain qui officiait comme maître d'école suivant les méthodes des catholiques pendant la dernière décennie de l'Ancien Régime puisqu'il dépendait de la hiérarchie ecclésiastique. Dans des agglomérations de moindre importance, le rôle d'éducateur était dévolu au curé lui-même.

Le système bien sûr abolit à la Révolution et on trouve, en 1791, un nommé Jacques François Gastel à sa place.

L'éducation assurée par un tuteur particulier devait être une habitude courante dans les maisons aisées, sans parler

des plus riches, offrant des débouchés divers, si on en croit la littérature, à de nombreux jeunes et séduisants séminaristes. Les enfants des domestiques apprenaient souvent avec ceux de leurs maîtres. Les maires avaient aussi un rôle sans toujours en avoir les capacités. La fille de Mme De Staël devenue Duchesse de Broglie soulignera cette faiblesse dans ses mémoires : « *notre éducation à toutes*, écrira-t-elle en 1824, *n'est pas la moitié assez forte pour en donner une bonne ; ainsi, si l'on voulait se fortifier soi-même dans des études qu'on doit enseigner, le temps serait*

*plus que pris.* » Par ailleurs et plus généralement, les législateurs essaient de prévoir des mesures pour que l'art d'enseigner à lire, à écrire, à inculquer des premières notions de calcul, ne soient exercées désormais (le texte datant de 1808) que par des maîtres assez éclairés pour communiquer facilement et sûrement ses premières connaissances. Les informations manquent encore plus ici pour affirmer l'application de ces souhaits envers les plus démunis.

Patrick Vauzelle, Société historique et archéologique du Grand Montrouge

